

# CONSEIL MUNICIPAL DE FERNEY-VOLTAIRE

## PROCES-VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE

MARDI 05 MAI 2009 - 20 H 30

**Sous la présidence de monsieur François MEYLAN, maire de Ferney-Voltaire.**

### **Présents**

François MEYLAN, maire,

Christine FRANQUET, Didier RIGAUD, Sylvie LACROUX, Thao TRAN DINH,  
François TARPIN, Fatima MELAOUCH,

adjoint(e)s,

Géraldine SACCHI-HASSANEIN, Damien VERCAUTEREN, François KIENTZLER,  
Carlo FORTI, Michèle DUBUISSON, Eric VANSON, Van Lac NGUYEN, Cornélia  
MARINO, Fabienne FAURE, Christophe PAILLARD, Daniel RAPHOZ, Caroline  
DALMON, Martine JOLY, Martine PRUM, Christian LANDREAU,

conseillers municipaux,

### **Procurations**

Fadma EL JAOUHARI

à

Fatima MELAOUCH

Frédérique LISACEK

à

Didier RIGAUD

Claire PETERSEN

à

Christine FRANQUET

### **Excusé(e)s**

Arnaud BERTHIER, Roland REYMOND.

### **Absent(e)s**

Michèle KAHN-ESTEVEES, Pierre-Etienne DUTY.

### **Secrétaire de séance**

Thao TRAN DINH.

## ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation des procès-verbaux des séances du conseil municipal du 3 mars et du 7 avril 2009.
3. Installation d'une conseillère municipale.
4. Commissions municipales « Culture et cultures » et « Communication et participation citoyenne » : élection d'un nouveau membre.
5. Organisation du Marché des Potiers à l'occasion de la 26<sup>ème</sup> édition des Journées du Patrimoine.
6. Convention générale liant la commune à la compagnie Thalie.
7. Finances : décision modificative n°2 relative à des ouvertures et virements de crédits au sein des deux sections.
8. Participation de la commune au Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) pour l'année 2009.
9. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Chatouille » à l'occasion de la publication d'une bande dessinée.
10. Instauration d'un abattement spécial à la base sur la taxe d'habitation en faveur des personnes de condition modeste.
11. Questions diverses.

## DELIBERATIONS

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance.**

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Thao TRAN DINH est désigné pour remplir cette fonction.

### **2. Approbation des procès-verbaux des séances du conseil municipal du 3 mars et du 7 avril 2009.**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 mars 2009 est adopté à l'unanimité des membres présents à ladite séance.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 avril 2009 est adopté malgré 1 voix contre (Christian LANDREAU), les membres de la liste « Ferney Voltaire pour tous » n'ayant pas souhaité prendre part au vote.

### **3. Installation d'une conseillère municipale.**

Le maire informe l'assemblée que consécutivement à la démission de Claude Jean LENOIR, Isabelle PONCIN, venant à la suite sur la liste de la minorité municipale « Ferney, une ambition partagée », a été sollicitée pour lui suppléer. Par courrier reçu en mairie le 4 mai 2009, Isabelle PONCIN a déclaré ne pas vouloir effectuer son mandat. Cette démission a pour effet de conférer automatiquement la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste, M. Roland REYMOND, qui a été informé par courrier.

Martine PRUM indique avoir eu au téléphone Roland REYMOND qui rendra sa décision prochainement.

Ce point de l'ordre du jour est donc reporté.

### **4. Commissions municipales « Culture et cultures » et « Communication et participation citoyenne » : élection d'un nouveau membre.**

Pour les mêmes raisons, ce point de l'ordre du jour est reporté dans l'attente de l'installation d'un nouveau conseiller municipal issu de la liste « Ferney, une ambition partagée ».

### **5. Organisation du Marché des Potiers à l'occasion de la 26<sup>ème</sup> édition des Journées du Patrimoine.**

Fatima MELAOUCH expose qu'à l'occasion de la 26<sup>e</sup> édition des Journées du Patrimoine les 19 et 20 septembre prochains, il est prévu de reconduire pour la neuvième année consécutive le Marché des Potiers de Ferney-Voltaire sous l'égide de la commune avec la collaboration avec l'Office de Tourisme.

Le principe du « village de potiers » sera maintenu sur toute la partie haute de la Grand'Rue. La Place de la Comédie accueillera de nouveau les animations liées à la manifestation ainsi que la restauration chaude et la buvette confiées traditionnellement à une association ferneysienne.

L'édition 2009 du Marché des Potiers de Ferney-Voltaire respectera les principes suivants :

- Souscription d'une charte de qualité par les artisans-potiers,
- Droit d'inscription fixé à 66 €,
- Animations continues par un ou plusieurs orchestres,
- Prise en charge d'un repas et un seul, par stand et par jour.

Pour mémoire, l'Office de Tourisme organisera durant toute la saison estivale des visites de la collection communale de poteries tandis que la conservation départementale de l'Ain présentera au Fort l'Ecluse une rétrospective consacrée au maître potier ferneysien Paul-Ami Bonifas.

Sur proposition de la commission municipale « Culture et cultures », le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** à l'unanimité (1 abstention de Christian LANDREAU) les conditions générales de cette manifestation telles qu'elles sont susmentionnées,

**AUTORISE** à l'unanimité (1 abstention de Christian LANDREAU) le maire ou ses adjoints à entreprendre les démarches nécessaires au bon déroulement de la manifestation et à signer tout document s'y rapportant, notamment l'autorisation de vente au déballage auprès des services de l'Etat.

## 6. Convention générale liant la commune à la compagnie Thalie.

Christine FRANQUET expose que comme la loi l'y oblige pour les associations bénéficiant d'une subvention de fonctionnement annuelle supérieure à 23.000 €, la commune doit établir une convention générale avec la Compagnie Thalie fixant les droits et les obligations des deux parties.

Pour mémoire, une subvention de 35.000 € a été votée le 7 avril 2009 par le conseil municipal en faveur de la compagnie Thalie.

Par rapport à la convention conclue en 2008 avec cette même compagnie, ce nouveau projet a été établi sur le modèle de la convention générale signée l'an dernier avec la compagnie FOR : convention triennale, indication du montant de la subvention globale annuelle (35.000 € contre 27.000 € en 2008), suppression de l'article consacré à des aides financières exceptionnelles. Christine FRANQUET précise que ce projet de convention ne remet pas en cause la convention liant la Compagnie Thalie à la commune pour la mise à disposition des locaux.

Sur proposition de la commission « Culture et Cultures », le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** à l'unanimité le projet de convention générale entre la commune et la Compagnie Thalie,

**AUTORISE** à l'unanimité le maire ou ses adjoints à entreprendre les démarches nécessaires à la conclusion de ladite convention.

## 7. Finances : décision modificative n°2 relative à des ouvertures et virements de crédits au sein des deux sections.

Didier RIGAUD explique les raisons pour lesquelles des ouvertures et virements de crédits sont nécessaires:

- L'aide financière de 40.000 € votée le 7 avril 2009 en faveur de l'O.R.S.A.C. pour la réalisation du jardin des senteurs à caractère thérapeutique au sein de l'E.H.P.A.D., ne constitue pas une subvention ordinaire mais une subvention d'équipement. Par conséquent, il convient de procéder à un virement de crédits de 40.000 € de l'article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations) à l'article 2042 (subventions d'équipement aux personnes de droit privé).

- La subvention de 5.980 € versée en 2008 par Dynacité à la commune dans le cadre de l'étude urbaine portant sur le quartier de Versoix, doit faire l'objet d'un amortissement à raison d'1/5<sup>ème</sup> sur une période de 5 ans. Des crédits à hauteur de 1.200 € doivent être ouverts, d'une part en recette à l'article 777 (quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat), d'autre part en dépense à l'article 13918 (autres subventions d'investissement transférées au compte de résultat).
- La réhabilitation de la grange PRADA en espace culturel pour enfants exige de doter l'opération 49 « Prada » de 45.000 € supplémentaires qui seront prélevés sur le compte 020 « Dépenses imprévues d'investissement ».

Christophe PAILLARD fait remarquer que cette proposition de décision modificative a trait à des politiques municipales différentes n'emportant pas toutes l'adhésion des membres de sa liste. Aussi, il demande s'il est possible de fractionner le vote.

Le maire répond qu'il doit s'agir d'un vote unique sur la totalité de la proposition visant à amender le budget.

Christophe PAILLARD fait part de son scepticisme sur la politique d'urbanisme conduite par la municipalité dans le quartier de Versoix, notamment du point de vue de l'objectif affiché de densification du centre urbain de Ferney-Voltaire. Il dit approuver l'aide financière apportée à la réalisation du jardin des senteurs de l'E.H.P.A.D. mais s'interroge sur la réhabilitation de la Grange « Prada » en espace culturel pour enfants, ainsi que sur son utilisation par des associations.

Le maire revient sur la dernière réunion publique relative à la révision du P.L.U. où la question de la densification, qui trouve sa justification dans les contraintes environnementales et le « fonctionnement des villes », a été longuement abordée. Densifier les pôles urbains ne signifie pas les rendre invivables. Il prend comme exemple le centre de la commune qui, malgré une densité assez forte, reste aéré. L'aménagement du quartier du Levant s'inscrit dans cette démarche d'organisation du tissu urbain. Concernant la grange « Prada », le maire explique que sa vocation n'est pas seulement d'accueillir des spectacles de marionnettes, mais également toutes sortes d'animations culturelles pour les enfants. Cela permettra d'amener les élèves des écoles au théâtre plutôt que l'inverse. Le Châtelard n'étant pas opérationnel tout de suite, la grange sera utilisée cette année à l'occasion de la Fête à Voltaire, d'où l'urgence d'y réaliser certains travaux.

Sur proposition de la commission « Finances, personnel et systèmes d'information », le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** à l'unanimité (7 abstentions de Fabienne FAURE, Christophe PAILLARD, Daniel RAPHOZ, Caroline DALMON, Martine JOLY, Martine PRUM, Christian LANDREAU) les virements et ouvertures de crédits figurant ci-dessous :

Section de fonctionnement

Dépense compte 6574 « Subventions aux associations »	- 40 000 €
Dépense compte 023 « Virement à section d'investissement »	+ 40 000 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0 €</b>

Recette compte 777 « quote-part des subv. d'invest. transférées... »	+ 1 200 €
Recette compte 768 « Autres produits financiers »	- 1 200 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>0 €</b>

Section d'investissement

Dépense compte 2042 « Subv. d'équip. aux personnes de droit privé »	+ 40 000 €
Dépense compte 13918 « Autres subv. d'invest. transférées... »	+ 1 200 €
Dépense compte 020 « Dépenses imprévues d'investissement »	- 46 200 €
Dépense opération n° 49 « Prada »	+ 45 000 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>+ 40 000 €</b>

Recette compte 021 « Virement de la section de fonctionnement »  
**TOTAL RECETTES**

+ 40 000 €  
+ 40 000 €

#### **8. Participation de la commune au Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) pour l'année 2009.**

Thao TRAN DINH expose qu'il s'agit de reconduire la contribution de la commune au Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) qui a été institué pour favoriser l'accès au logement des personnes défavorisées, allouer des aides à l'accès ou au maintien dans un logement, et financer des mesures d'accompagnement social lié au logement.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le Conseil général de l'Ain s'est vu confier la responsabilité du F.S.L. En 2008, 417 aides ont été accordées au titre du F.S.L. dans la circonscription de Saint-Genis-Pouilly dont dépend la commune de Ferney-Voltaire.

Pour l'année 2009, le conseil général propose de maintenir la base de contribution volontaire de chaque commune à 0,30 € par habitant, ce qui représente pour Ferney-Voltaire un montant global de 2 367,30 € (7891 H x 0,30 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** à l'unanimité cette contribution volontaire de la commune au Fonds Solidarité Logement au titre de l'année 2009.

#### **9. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Chatouille » à l'occasion de la publication d'une bande dessinée.**

Christine FRANQUET explique que l'association « Chatouille » a été récemment créée par de jeunes lycéens ferneysiens pour faciliter la publication de leurs bandes dessinées. Elle fait circuler dans les rangs de l'assemblée deux exemplaires de leur production. L'association a sollicité l'aide financière de la commune pour couvrir une partie des frais de reprographie et d'informatisation de leur nouvel ouvrage intitulé « Tout feu, tout flamme ».

Sur proposition de la commission « Culture et cultures », le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à l'association « Chatouille ».

#### **10. Instauration d'un abattement spécial à la base sur la taxe d'habitation en faveur des personnes de condition modeste.**

En préambule, Didier RIGAUD expose que le sujet à venir est le résultat d'une réflexion engagée à l'automne dernier à laquelle la commission « Finances, personnel et systèmes d'information » a largement contribué.

Il rappelle à l'assemblée que le conseil municipal de Ferney-Voltaire a délibéré le 11 juin 1991 pour instaurer un abattement général à la base de 10 % sur la taxe d'habitation, applicable uniquement aux habitations principales.

Outre ce dispositif en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1992 à Ferney-Voltaire, l'article 1411 du code général des impôts donne la faculté aux communes d'instituer un abattement spécial à la base en faveur des personnes de condition modeste, qui ne s'applique également qu'à l'habitation principale. Fixé à 5, 10 ou

15 %, cet abattement concerne les contribuables dont le montant des revenus de l'année précédente n'excède pas un certain plafond, et dont l'habitation principale a une valeur locative inférieure à 130 % de la moyenne communale, soit actuellement 4.100 € environ. Le pourcentage est automatiquement augmenté de 10 points par personne à charge. Cet abattement spécial peut se cumuler avec l'abattement général à la base.

Didier RIGAUD indique qu'aucune délibération n'a pour l'instant été prise en ce sens par le conseil municipal. Selon une simulation réalisée par les services fiscaux à partir des rôles d'imposition de 2008, un peu plus de 400 contribuables ferneysiens bénéficieraient de cet abattement, représentant par foyer fiscal une économie moyenne de 50 € par an si le taux d'abattement est porté à 15 %. La perte de recettes fiscales liée à ce même abattement de 15 % est estimée à 20 000 € par an pour la commune, sachant que le produit communal total de la taxe d'habitation est de l'ordre d'1,3 million.

Pour Christophe PAILLARD, parler de « personnes de condition modeste » peut sembler maladroit ; il dit sa préférence pour l'expression « personnes aux revenus modestes ».

Le maire relève la pertinence de cette remarque.

Afin de venir en aide aux personnes aux revenus modestes qui ne relèvent pas des cas légaux d'exonération de la taxe d'habitation, après avis de la commission « Finances, personnel et systèmes d'information », le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité d'appliquer un abattement spécial à la base sur la taxe d'habitation au taux maximum, à savoir 15 %,

**PRECISE** à l'unanimité que cette nouvelle disposition entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, uniquement pour les habitations principales, et charge le maire de la mise en œuvre de cette mesure.

## 11. Questions diverses.

### ▪ **Organisme de Coopération Transfrontalière (O.C.T.) « Insonorisations » :**

Le maire informe l'assemblée d'une délibération très importante soumise à son examen dans sa prochaine séance de juin. Il s'agira d'approuver la convention créant un Organisme de Coopération Transfrontalière (O.C.T.) avec l'aéroport international de Genève, pour la mise en place d'un dispositif d'aide à l'insonorisation des pièces à vivre dans les habitations situées sous la ligne Lden 57. Ce dossier a été étudié en profondeur et discuté avec l'ensemble des services compétents : sous-préfecture, direction générale de l'aviation civile, direction départementale de l'équipement, services fiscaux. Le dispositif, qui s'étalera en 2 phases sur une durée totale de 5 ans, devrait être opérationnel le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Après avoir donné des indications sur la mise en œuvre pratique de cette opération de grande ampleur, le maire émet le souhait que les membres du conseil municipal examinent attentivement les documents qui leur seront envoyés à ce sujet.

### ▪ **Cérémonie de commémoration du 8 mai 1945 :**

Le maire annonce que la prochaine cérémonie de commémoration du 8 mai aura lieu à 18H30 rue Voltaire devant le parking du magasin Champion.

Fabienne FAURE signale que le Château de Voltaire sera ouvert durant cette même journée du 8 mai.

- **Coupes dans les Bois de La Bagasse :**

Le maire indique que le tribunal administratif a rejeté le 23 avril dernier la demande de référé-suspension présentée par la commune au motif que la décision administrative avait déjà été exécutée sur le terrain. La requête déposée au fond est en revanche toujours en attente de jugement.

- **Marché « bio » de printemps dimanche 10 mai 2009:**

Fatima MELAOUCH expose que la commune organise pour la première fois un marché « bio » dimanche 10 mai 2009 de 9H00 à 17H00. Elle donne des précisions sur les divers stands et animations proposés ce jour-là, dont la plupart s'inscrivent dans une démarche de développement durable.

- **Cérémonie de citoyenneté lundi 18 mai 2009:**

Afin de redonner du sens et de la valeur à l'acquisition des droits civiques et politiques, Christine FRANQUET indique que les jeunes ferneysiens de 18 ans ont été conviés à une cérémonie au cours de laquelle leur carte électorale leur sera remise. Cette cérémonie aura lieu le lundi 18 mai 2009 à 18H30 en mairie, en présence de représentants de l'Etat. Les élus municipaux y sont également les bienvenus.

- **Coopératives d'habitants :**

Martine PRUM souhaiterait connaître l'état d'avancement du projet de coopératives d'habitants qui a plusieurs fois été présenté par la municipalité comme une solution à la pénurie de logements.

Sylvie LACROUX indique que depuis l'organisation des journées d'information des 24 et 25 octobre 2008, relayées plus tard dans un article de *Ferney Magazine* n°3, des habitants ont fait savoir l'intérêt qu'ils portaient à la mise en place d'une telle expérience à Ferney-Voltaire. Après qu'une liste provisoire d'une dizaine de personnes ou couples intéressés a été établie, une première réunion a été organisée avec une participation relativement limitée. Une deuxième réunion aura lieu dans le courant du mois de juin pour faciliter les échanges entre des futurs coopérateurs et leur apporter un certain nombre d'éléments nouveaux relevés lors de l'assemblée générale d'Habicoop du 2 mai dernier. Sylvie LACROUX rappelle qu'Habicoop est une association d'accompagnement des coopératives d'habitants financée par la Région. Au cours de cette assemblée générale, il a été annoncé qu'un statut de la coopérative d'habitants serait débattu au Parlement en septembre prochain, ce qui devrait favoriser le développement de l'habitat coopératif.

Martine PRUM relève l'absence actuelle de base légale pour la mise en place d'une coopérative d'habitants. Elle s'interroge sur le devenir de cette expérience dans l'hypothèse où ce statut ne serait pas légalisé.

Le maire explique que ce défaut de réglementation n'empêche pas l'habitat coopératif qui peut être mis en œuvre par les organismes H.L.M..

- **Service public postal :**

Fabienne FAURE souhaite attirer l'attention de l'assemblée sur l'examen en commission d'une pétition pour le maintien du service public de La Poste. Elle pose la question de savoir si ce sujet sera prochainement discuté au sein du conseil municipal.

Le maire confirme que ce sujet sera à l'ordre du jour du conseil municipal du 2 juin 2009. La municipalité examine actuellement un projet de texte correspondant à ses attentes.

▪ **Ferney Magazine n°4 :**

Christophe PAILLARD signale des dysfonctionnements dans la distribution du bulletin municipal, et en veut pour preuve qu'aucun des quatre membres de sa liste n'en a été destinataire pour l'instant. Il demande des explications sur l'origine de ces difficultés.

Christine FRANQUET se dit consciente du problème, c'est la raison pour laquelle il a été demandé il y a quelque temps à l'entreprise mandatée de procéder à une distribution séparée de la publicité. Cette décision a produit de bons résultats jusqu'à cette dernière distribution effectivement défectueuse, dont le règlement de la facture sera suspendu. La commune fera tout son possible pour améliorer cette distribution.

Christian LANDREAU regrette, après avoir parcouru le dernier bulletin municipal, que des explications en matière de budget soient apportées « aux nuls », la mention apparaissant de surcroît en caractère gras. Il se déclare choqué de l'usage d'une telle expression dont il se demande à quel public elle s'adresse. Il revient sur la conférence organisée sur Voltaire au sujet de laquelle il avait été expliqué qu'elle s'adressait à un public « de qualité, qui a une certaine connaissance ». Cette mention ne lui paraît pas avoir sa place dans un journal municipal qui constitue le « trait d'union entre toute la population ».

Le maire considère que l'interprétation faite par Christian LANDREAU de cette expression n'est pas recevable. En effet, il s'agit d'une expression familière rencontrée dans de nombreuses publications destinées aux néophytes, comme « Les mathématiques pour les nuls », « Windows pour les nuls » etc. Il ne faut donc pas y voir le moindre mépris pour une partie des lecteurs.

Martine PRUM, évoquant le dernier article de Christian LANDREAU dans *Ferney Magazine*, lui fait remarquer qu'il n'y manquait plus que le mot « nul ».

**Prochaine réunion du conseil municipal :**

**- Mardi 2 juin 2009 à 20 H 30.**